

Voir Dieu et être vu de lui

«Car il tint ferme, comme voyant Celui qui est invisible» (Hébreux 11: 27).

Il me semble qu'en comparant cette parole avec ce que nous lisons au chapitre 16 du livre de la Genèse:

«Alors elle appela le nom de l'Eternel qui lui parlait: tu es le Dieu fort de vision. Car elle disait: n'ai-je pas aussi vu ici après Celui qui me voyait» (verset 13)? la force des deux passages ressort bien plus clairement.

Dans le premier passage, Moïse voit Dieu; dans le second, bien que Agar eût «vu après Dieu», c'était Dieu qui la voyait, elle. Nous sommes, en toute chose, disposés à ne considérer que la partie la plus basse de la vérité, et à nous contenter de la portion la plus chétive de cette vérité.

Agar en était là! Elle était la servante. Elle ne savait rien de la liberté de la grâce. Elle pouvait «voir après Dieu»; mais elle n'arrivait pas à autre chose qu'à ceci, savoir que Dieu la voyait. Or, le simple sentiment que Dieu nous voit ne nous amène jamais à penser à lui autrement que comme à un Juge, qui observe nos voies, afin d'agir envers nous à leur sujet; ou tout au plus, comme à un protecteur, qui peut nous assister dans les moments de difficulté ou de danger. L'amour, la liberté, la paix, la joie de Dieu, ne sont jamais connus par la simple vérité que Dieu nous voit. Personne, en effet, ne nie que Dieu nous voie; mais ce que je dois établir, c'est que, comme croyants, nous avons droit au privilège plus grand et plus précieux, de voir Dieu, de voir «Celui qui est invisible». C'était ce fait en principe, qu'il voyait Dieu, qui soutenait le coeur de Moïse. Agar ne *tint* pas ferme. Elle s'enfuit; elle fut gardée; elle fut ramenée; elle fut finalement renvoyée de la maison d'Abraham et de Sara, et le fils selon la chair fut renvoyé avec elle.

Agar représentait la servitude de la loi. Or, la loi manifeste ceci, c'est que Dieu voit l'homme, s'occupe de l'homme, agit envers l'homme, juge l'homme, et aussi, peut-être, montre de la miséricorde envers l'homme, comme nous le voyons au chapitre 34 du livre de l'Exode; mais il n'y a jamais, ni il ne peut y avoir de communion avec Dieu, avant que l'on ait la conscience que la grâce règne, — non pas que la loi soit affaiblie, annulée ou détruite et que son autorité soit entamée. Ce n'est pas ainsi que Dieu nous amène à la liberté, car ce serait mettre les voies de Dieu en opposition avec sa souveraine grâce. Mais le croyant est tiré hors de la sphère où la loi s'applique, où sont la mort, les ténèbres, l'esclavage, et il est placé dans la lumière; il est amené à Dieu. Il n'y a pas de loi dans la présence de Dieu. La loi a affaire avec la chair, dans le monde. Si je suis dans la chair et du monde, il faut que je sois sous la loi, ou bien je serais sans loi. Le chrétien n'est ni l'un ni l'autre; mais par la grâce de Dieu, il est amené à Dieu, dans la paix. Il tient ferme, non pas parce que Dieu le voit, mais parce qu'il voit Dieu. Il tient ferme «comme voyant Celui qui est invisible». Il tient ferme; il connaît Dieu en Christ; il est en paix dans la présence de Dieu, car il connaît Celui que Dieu a envoyé, et il sait que «en ceci est l'amour, non que nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous aime, et qu'il envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés» (1 Jean 4: 10).

Voilà ce que Dieu a fait et ce que la loi ne pouvait pas faire, car elle n'a pas de propitiation à donner. La loi peut exiger, mais elle n'a rien à donner; elle attend pour recevoir, et elle reçoit en effet, hélas! les oeuvres des ténèbres, de la crainte, de la faiblesse; elle ne peut recevoir que ce que peut lui offrir la conscience d'un pauvre pécheur, qui cherche à faire sa paix avec Dieu. Mais la grâce fait la paix par un don de son propre amour; elle donne la paix qu'elle a faite par le sang de la croix de Christ, et nous place dans la conscience de l'amour de Celui qui a tout souffert pour nous. Par conséquent, au lieu d'avoir peur de Dieu et de l'éviter, au lieu d'éprouver une sorte de vague étonnement, nous demandant comment cela finira, et craignant ce qui en peut résulter, notre affaire est de «tenir ferme».

Telle est la part du chrétien; ce qui le caractérise, c'est de tenir ferme «comme voyant Celui qui est invisible». Nous savons en qui nous avons cru; nous savons que nous avons la vie éternelle. «Nous savons que le Fils de Dieu est venu; et il nous a donné de l'intelligence pour connaître le Véritable; et nous sommes dans le Véritable, savoir dans son Fils Jésus Christ; il est le Dieu véritable et la vie éternelle» (1 Jean 5: 20). Nous tenons ferme «comme voyant Celui qui est invisible». Et il en est ainsi tout le long du chemin. La vie nouvelle est nourrie, entretenue et fortifiée par la foi», nos regards n'étant pas fixés sur les choses qui se voient» — car ces choses sont celles auxquelles la chair a affaire, et dont la loi s'occupe. Or, nos regards ne sont pas fixés sur ces choses, mais «sur celles qui ne se voient point; car celles qui se voient sont pour un temps; mais celles qui ne se voient point sont éternelles» (2 Corinthiens 5: 18). Il en est de même quant à la vie elle-même. La loi a affaire à un homme aussi longtemps qu'il vit. Nous commençons par la confession que nous sommes morts, et maintenant nous vivons d'une vie qui est éternelle. «Et ce que je vis maintenant dans la chair», — non pas dans le ciel seulement, mais dans ce monde, — «je le vis dans la foi, la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré Lui-même pour moi» (Galates 2: 20). Il n'y a là aucune incertitude. Quel que puisse être le témoignage que nous rendions à Dieu pratiquement, il n'y a pas d'infirmité ou de manquement en Celui qui est notre vie. Il tient ferme; mais pour nous, nous tenons ferme «comme voyant Celui qui est invisible».

Que le Seigneur fortifie notre foi!